



POURSUITES APRES LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par **Ajusté**, le **29/01/2022** à **18:17**

Bonjour,

En tant que créancier, puis-je entamer une nouvelle procédure envers mon débiteur; celui-ci ayant commis une fraude par détournement de matériel (pompe à chaleur) celle-ci lui ayant été préalablement réglée.

A mon point de vue et compte tenu de l'article 643_11 édité sur Légifrance ligne N° 2 version à compter du 04 novembre 2017 /

"Lorsque la créance trouve son origine dans une infraction pour laquelle la culpabilité du débiteur a été établie ou lorsqu'elle porte sur des droits attachés à la personne du créancier".

remerciements anticipés,

Ajusté

Par **miyako**, le **30/01/2022** à **21:40**

Bonsoir,

Si votre créancier est solvable, vous pouvez, mais avant, consultez un avocat avec le dossier complet et essayez de savoir, il y a eu condamnation avec comblement de passif lors de la liquidation judiciaire. A ce stade, nous ne pouvons pas vous en dire plus.

Cordialement